



**Coriolis**  
Telecom

**Homologation  
contrats  
Coriolis Télécom**

**Au 01/10/2017**

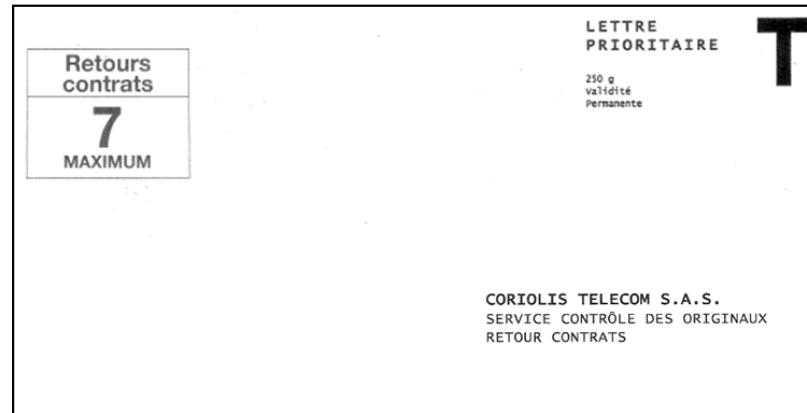
# Les modifications

Date	Modifications	Page impactée	
01/10/2017	<b>Nouvelle adresse Coriolis</b> <b>Permis de conduire nouveau format accepté comme PI</b>	3 8	<b>NEW</b>
01/09/2016	Nouvelle Diapo : <b>Les 6 Obligations</b>	11	
01/09/2016	Précision sur les RIB Curatelle et Tutelle	10	
01/09/2016	Pour les gens du voyage :      Suppression du Livret de circulation pour les gens du voyage. Remplacé par l'attestation d'élection de domicile.	9	
01/09/2016	Carte d'identité cartonnée n'est plus acceptée	8	
01/09/2016	Nouvelle Diapo : <b>Curatelle / Tutelle</b>	6	
19/07/2016	Ajout informations sur le Process Offre Prépayé Coriolis	13 -14	
01/02/2016	Le chèque annulé original n'est désormais plus obligatoire pour l'homologation d'un Forfait Idéal Smartphone 5Go et 10 Go	4	
14/01/2016	<b>RM</b> : Pièces complémentaires pour une Entreprise : K-bis et lettre de mandat	6	
14/01/2016	Le permis de conduire n'est pas accepté (tous actes)	7	

# Adresse pour les retours des contrats

Renvoyer l'**original** du contrat avec la signature originale du client ainsi que les pièces justificatives :

1/ - Par enveloppe T :



(Des enveloppes T sont disponibles en commande par fax au 01.14.45.55.78)

2/ - Par envoi postal ou autre à l'adresse suivante :

CORIOLIS TELECOM  
Service Homologation  
2 rue du Capitaine Scott  
75015 PARIS

NEW

# Pièces à fournir lors d'une ouverture de ligne

## DOSSIER TYPE :

- 1 - Contrat rempli, signé et non raturé (signature originale du Titulaire obligatoire)  
**ET** Mandat de Prélèvement rempli et signé
- 2 - Relevé d'Identité Bancaire au nom du **Titulaire de la ligne**
- 3 - Original du **chèque annulé** ou si CB fournir un **justificatif de domicile**
- 4 - Photocopie recto verso de la **Pièce d'Identité** ou **Carte de résident/séjour** avec une durée de validité minimum de 6 mois.

### Rappels :

- **Aucune souscription pour un mineur**
- **Aucun tiers payeur n'est possible lors de l'ouverture de la ligne. C'est le titulaire du contrat qui est responsable du paiement de l'abonnement.**

# Pièces à fournir lors d'une ouverture de ligne (suite)

## CAS PARTICULIERS :

- Fournir un **Justificatif de domicile** si l'adresse indiquée sur le contrat n'est pas présente sur l'une des pièces fournies (chèque annulé/RIB/justificatif d'identité)
- Copie du **livret de famille** (ou **certificat de mariage**) si le nom sur la pièce d'identité est incohérent avec le nom du chèque annulé et/ou le nom du titulaire du contrat (exemple : nom d'épouse et nom de jeune fille)
- Pour une Entreprise : un **K-Bis** de moins de 3 mois ou **Fiche société.com** de moins de 3 mois ET **lettre de mandat** (si la personne n'est pas présente sur le K-Bis) + pièce d'identité du mandataire et de la personne mandatée
- Pour les Artisans : un **extrait d'immatriculation à la chambre des métiers**
- Pour une Association : une **copie des statuts** (datée de 2 ans maximum) ainsi que la pièce d'identité de la personne qui se présente pour ouvrir la ligne + lettre mandataire si cette personne n'est pas présente sur les statuts ou **PV de l'assemblée générale** daté de 2 ans maximum.

# Pièces à fournir lors d'une ouverture de ligne (suite)

## Curatelle et Tutelle / Quelles sont les pièces à fournir ?

### Pièces complémentaires à joindre

#### Copie de l'Original du jugement du tribunal dans tous les cas



##### Curatelle

Signature du contrat **par le majeur sous curatelle ou par le curateur**  
Pièces d'identités du **titulaire** ET du **curateur**

##### ➤ Curatelle renforcée

Document de l'organisme **curateur autorisant la souscription**  
Pièces d'identités du **titulaire** ET du **curateur**  
Signature du contrat **par le curateur uniquement**

##### ➤ Tutelle

Document de l'organisme **de tutelle autorisant la souscription**  
Pièces d'identités du **titulaire** ET du **curateur**  
Signature du contrat **par le curateur uniquement**

N.B. L'identification d'une personne sous **curatelle** ou **tutelle** se fait sur son **RIB**

# Pièces à fournir lors d'un Renouvellement de ligne

## DOSSIER TYPE :

- 1 - Contrat rempli, signé et non raturé (**signature originale du Titulaire obligatoire**)
- 2 - Photocopie recto verso de la **Pièce d'Identité** ou **Carte de résident/séjour** avec une durée de validité minimum de 6 mois.

### Rappel

**Cas particuliers : pièces complémentaires à joindre au dossier**

**Pour une entreprise**

- **un K-bis de moins de 3 mois**
- si le signataire est absent du K-bis une lettre de mandat

# Justificatifs d'identité acceptés

- **Carte Nationale d'Identité de l'Union Européenne\*** recto verso en cours de validité pour un pays autre que la France.

**Les cartes d'identité cartonnées ne sont pas acceptées.**

- **Passeport français** valide ou périmé depuis moins de 5 ans
- **Passeport de l'Union Européenne\*** en cours de validité + carte de séjour en cours de validité (ce document ne doit pas expirer dans les 6 mois à venir)
- **Carte de résident ou de séjour** valide à la date de souscription ou accompagnée du récépissé de renouvellement délivré par la préfecture si elle est périmée ou si sa date de validité est inférieure à 6 mois. Si l'adresse figurant sur la carte de résident ou de séjour est différente de celle du contrat, un dépôt de garantie de 300 € doit être demandé même si un justificatif de domicile est fourni.
- **Permis de conduire nouveau format** uniquement

**NEW**



Sont désormais strictement interdit les **Passeports étrangers (sans titre de séjour)** hors Union Européenne

Le **Permis de Conduire ancien format** n'est pas accepté.

**Rappel**

La déclaration de perte ou de vol de moins de 2 mois n'est pas accepté comme pièce d'identité.

\* Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Pologne, Hongrie, Lituanie, Lettonie, Estonie, Chypre, Malte, Slovénie, Slovaquie, République Tchèque, Roumanie, Bulgarie.

# Justificatifs de domicile acceptés

---

- Facture ou échéancier d'une compagnie d'eau, de gaz, d'électricité de téléphone fixe ou autre FAI, quittance de loyer informatisée, de moins de 3 mois.  
Ne pas accepter les lettres de relance ni les factures de résiliation.
- Fiche de paie de moins de 3 mois
- Avis d'imposition sur le revenu ou sur les sociétés de moins d'un an.
- Avis d'imposition sur la taxe d'habitation ou la taxe foncière de moins d'un an.
- Pour les gens du voyage : attestation d'élection de domicile délivrée par la mairie, de moins d'un an.
- Chèque annulé
- Les attestations d'hébergement (par un proche, centre associatif, foyer ou résidence d'étudiants) ne sont pas acceptées.

# Justificatifs bancaires demandés

Il est impératif de fournir :

- **RIB (ou RIP) au nom du titulaire. Le titulaire du RIB doit être le titulaire du contrat. Pas de RIB manuscrit, présence du prénom obligatoire sur le RIB. Dans le cas où le prénom est absent ou incomplet sur le RIB, une attestation sur l'honneur est demandée.**

**Les RIB ou RIP des personnes sous curatelle ou tutelle, comportent les termes suivants :**

**Mr / Mme ..., sous protection de + Nom du tuteur ou de l'organisme tutélaire**

**Mr / Mme ..., sous tutelle de + Nom du tuteur ou de l'organisme tutélaire**

**Mr / Mme ..., sous administration légale de .....**

**Mr / Mme ..., sous curatelle ou curatelle renforcée de .....**

**Mr / Mme ..., sous sauvegarde de justice.**

**Mr / Mme ..., mandataire spécial.**

- **Chèque annulé original au nom du titulaire (sur le même compte bancaire que le RIB) ou carte bancaire (+ justificatif de domicile)**

## Cartes Bancaires

- **Le contrôle par carte bancaire peut-être effectué sur toutes les cartes bancaires françaises de paiement.**
- **Les cartes Visa Electron, Maestro ou cartes de retrait ne sont pas acceptées.**
- **Le numéro de la CB ne doit pas apparaître sur le contrat original ou sur une copie de la carte. Il faut le tronquer (exemple : \*\*\*\* 1234 5678 \*\*\*\*).**

**Le compte bancaire du client doit impérativement être domicilié en France Métropolitaine.**

## Les 6 obligations

1. N'accepter que **les originaux** des pièces d'identité, justificatifs, RIB
2. Pour l'homologation, envoyer **les originaux** du contrat, du bon de réengagement ou du mandat SEPA, signés par **le client** et **personne d'autre**.
3. Pour l'homologation, la photocopie du justificatif d'identité doit être **lisible** faisant apparaître clairement les données du client.
4. Les données d'identification client saisies doivent être **strictement conformes** à celles figurant sur la pièce d'identité.
5. Les coordonnées bancaires saisies doivent être celles du **titulaire du contrat** : les **noms-prénoms** du **RIB** doivent être **identiques** aux **noms-prénoms** du **titulaire du contrat**.
6. Les **boîtes postales** et **cedex** ne sont pas autorisés pour la souscription d'un abonnement mobile.

## Divers

---

**Le contrat et les pièces justificatives seront agrafés (agrafe en haut à gauche) dans cette ordre :**

- **le contrat + mandat de prélèvement**
- **le RIB**
- **le chèque annulé**
- **la photocopie de la pièce d'identité (sur une feuille au format A4)**
- **autres**

### **Recommandations :**

**Il vous est conseillé de conserver l'exemplaire du contrat distributeur ainsi que les copies des pièces justificatives au moins jusqu'à la rémunération du dit contrat.**

# Rappels des points de vigilance

---

Avant d'envoyer un contrat, il est impératif de vérifier que :

- le **contrat et le mandat de prélèvement sont bien signés par le client**,
- toutes les zones du contrat sont bien remplies,
- les pièces justificatives sont toutes présentes et correspondent bien au Titulaire de la ligne.

La rémunération de l'acte de vente étant assujettie à l'activation de la ligne ainsi qu'à la réception du contrat complet et conforme, il est recommandé de faire des envois très réguliers.

## Rappels des points de vigilance (suite)



### Comment compléter les dossiers incomplets ?

- **par fax** au 01.41.45.54.38
- **ou par mail** pour les pièces numérisées à l'adresse suivante :  
**[originaux@coriolis.fr](mailto:originaux@coriolis.fr)**

Dans tous les cas de retour, **les références des dossiers doivent être précisées sur chacune des pièces.**

# Offre Prépayée Coriolis

**DOSSIER TYPE :** **2 Justificatifs obligatoires**

- 1. document d'identification rempli avec signature originale du client**
- 2. justificatif d'identité**

Tout opérateur de communications électroniques doit pouvoir répondre de l'identité fournie par le client au moment de l'ouverture de sa ligne, et veiller à la lutte contre l'usurpation d'identité de ses clients.

Aussi **nous vous demandons d'accorder une vigilance particulière en vérifiant systématiquement l'identité du titulaire à partir de sa pièce d'identité originale**. Et d'archiver les doubles des justificatifs.

La déclaration faite sur le portail de souscription Coriolis doit être en cohérence avec cette pièce d'identité. L'adresse doit être celle fournie par le client.

# Offre Prépayée Coriolis (suite)

---

## ■ Qu'est ce que l'identification ?

C'est l'acte qui consiste à déclarer l'identité du client sur le portail de souscription Coriolis en cohérence avec sa pièce d'identité.

## ■ Qu'est ce que l'activation ?

L'activation est déclenchée lors du premier appel émis abouti depuis la carte sim.

Cet appel est à effectuer de préférence par le vendeur devant son client en point de vente ou sinon par le client après la vente.

## ■ Quel est l'impact rémunération pour le distributeur ?

Ces deux actes doivent être réalisés dans un délai maximum de 15 jours pour déclencher la rémunération distributeur.